

# Conseil municipal du 11 décembre 2015

L'an deux mil quinze le 11 décembre 2015 à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 décembre 2015, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUGELET, Maire.

**Présents** : Isabelle DUGELET, Pierre NOYEL, Nathalie DESCOURS, Damien PETIT, Marcel FERAILLE, Sylvie CLAUZEL, Philippe POULETTE, Simone TRY, Philippe MONCORGE, Jérôme ROSNOBLET, Michaël VERMOREL,

**Absents excusés** : Olivier ARTHAUD, Claire Anne LABROSSE, Jérôme GUILLEMIN, Clarisse DECHELETTE,

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

Secrétaire de séance : Philippe MONCORGE

Ajout à l'ordre du jour : avenant au contrat d'affermage avec SUEZ

## 1. DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Madame le maire présente la décision modificative n°6 au budget communal au conseil municipal :

Madame le Maire explique l'inscription du prêt au budget et l'augmentation de crédit sur les comptes en négatifs.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues fonctionnement	426.10 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>426.10 €</b>	
D 023 : Virement section investissement		343.10 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect<sup>e</sup> d'investis.</b>		<b>343.10 €</b>
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		158.00 €
<b>TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts</b>		<b>158.00 €</b>
D 2188-250 : Investissements divers 2015		17 000.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>17 000.00 €</b>
D 2315-249 : Voirie 2015		185.10 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>185.10 €</b>
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		83.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>83.00 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonct		343.10 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>		<b>343.10 €</b>
R 1641 : Emprunts en euros		17 000.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>17 000.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent la décision modificative n°6 au budget communal.

## 2. SUBVENTION ACS ELAN DYNAMIQUE GRESLOIS

### Arrivée de Mickaël VERMOREL à 19h10

Vu la convention de location de la salle des sports par l'association ACS ELAN DYNAMIQUE GRESLOIS de La Gresle pour l'organisation d'une démonstration de zumba ;

Vu le titre de recette n°58 de l'année 2015 ;

Madame Isabelle DUGELET, Maire, explique que l'association ACS ELAN DYNAMIQUE GRESLOIS devait utiliser la salle à deux reprises pour l'année 2015. Sachant que pour toutes les associations de La Gresle la première location de salle est gratuite excepté les frais d'énergies. L'association a donc effectué un paiement de 250 € pour la commune. Cependant l'association n'a utilisé la salle des sports qu'une seule fois durant l'année 2015. Madame le Maire propose alors de régulariser la situation en octroyant une subvention de 200€ qui correspond au prix de la location de la salle.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention d'un montant de 200 € à l'association ACS ELAN DYNAMIQUE GRESLOIS de La Gresle étant donné qu'ils n'ont pas pu effectuer leur événement.

### **3. INDEMNITE TRESORIER**

Mme le maire expose aux membres du Conseil municipal que :

- L'article 97 de la loi n°83.213 du 2 mars 1982 a remplacé l'indemnité de gestion allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs municipaux par une indemnité de conseil ;
- Le décret 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux comptables du Trésor
- L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 a exposé les conditions d'attribution de cette indemnité calculée selon la moyenne des dépenses budgétaires ;
- Une nouvelle délibération est à prendre à chaque renouvellement du Conseil Municipal et à chaque changement de receveur

Le conseil municipal, avec 9 voix pour et 2 contre, décide :

- D'attribuer de l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection des documents budgétaires à Monsieur Patrick SCARABELLO à 80% en raison de la baisse des dotations budgétaires.
- Que la révision de la base de calcul interviendra chaque année, sauf délibération contraire.

### **4. AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Madame le maire explique que l'indexation des coûts de main d'œuvre peut prendre en compte le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), mais peut également s'en exonérer dans le cadre de la mise en place de projet innovant et d'investissement. La Lyonnaise des Eaux a fait le choix d'investir dans un logiciel et dans d'autres projets innovants. En raison de l'abrogation du contrat de base, les parties conviennent d'indexer à chaque facturation les tarifs de bases définis dans l'avenant.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le choix de la Lyonnaise des Eaux et autorise le maire à signer l'avenant au contrat de délégation par affermage du service public d'assainissement collectif.

### **5. CHANGEMENT D'HORAIRE A LA POSTE**

Madame le maire explique que La Poste a actuellement 15h d'ouverture par semaine et propose de porter l'ouverture à 10h30 au lieu de 10h et de fermer le samedi matin étant donné que La Poste a moins de fréquentation les samedis. Pour les colis et les recommandés il y aura possibilité de les récupérer à la mairie. Les nouveaux horaires prendront effet à partir du 5 janvier 2016. L'ouverture se fera donc du lundi au vendredi de 10h30 à 12h30.

### **6. LOCATION DES SALLES**

Madame Nathalie DESCOURS explique qu'il faut revoir le règlement de l'espace d'animation maintenant que la salle est équipée d'une cuisine. Les sols de la cuisine et de la salle sont difficiles à laver donc il sera simplement demandé aux locataires de balayer le sol afin qu'il soit prêt pour le nettoyage qui sera effectué par l'agent d'entretien.

Des notices vont être mises en place pour l'utilisation des appareils électroménagers.

Voici les nouveaux tarifs :

Location au WE (du vendredi soir au lundi matin 9h)

WE habitant de La Gresle : 220€

WE extérieur : 380€

Forfait énergie : 60€

Forfait nettoyage des sols : 30€

Forfait ordures ménagères : 10€

Location à la journée (de 8h à 20h)

Journée habitant de La Gresle : 110€

Journée extérieur : 200€

Forfait énergie: 30€

Forfait nettoyage des sols : 30€

Forfait ordures ménagères : 10€

Associations de La Gresle : gratuit la 1<sup>ère</sup> fois sauf forfait énergie, ménage et ordures ménagères

Associations extérieures : même tarifs que les habitants extérieurs

Caution matériel : 1000€

Caution ménage : 500€

Deux chèques différents à l'ordre du Trésor public, pour les habitants de La Gresle, les associations et les extérieurs)

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les tarifs des salles communales à compter de 2016 comme indiqués ci-dessus.**

Madame le maire explique que commander des gobelets réutilisables avec le blason de la commune serait une bonne chose pour rentrer dans une démarche de développement durable. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

## **7. PLAN VIGIPIRATE**

Depuis les attentats du 13 novembre et en raison de l'état d'urgence, il est interdit de stationner près des écoles c'est pour cela que des barrières ont été installés. La cour de l'école publique est fermée à clés et les entrées sont contrôlées par un adulte près du portail.

Madame le maire explique qu'il serait intéressant de pouvoir déclencher l'ouverture du portail à distance car il ne peut pas être fermé constamment étant donné qu'il dessert les logements et le périscolaire.

Après avoir demandé des devis pour installer un interphone qui serait en correspondance avec les téléphones de l'école et du périscolaire, le montant est beaucoup trop élevé 3965 € HT. Le conseil municipal renonce à ce projet et recherche une solution plus économique.

## **8. DENOMINATION DES RUES**

Madame le maire explique que la mairie a reçu un courrier du SIEL qui explique que pour installer la fibre, la dénomination des voies est essentielle. Le SIEL et La Poste ont mis en place une fiche synthétique sur la procédure à suivre pour l'adressage de la commune.

Madame le maire a fait appel au cabinet ADAGE, ils viennent jeudi 17 décembre pour faire un devis. Pour la dénomination des voies nous avons le droit à une subvention de 5000€ de Monsieur le Sénateur FRECON.

## **9. CEREMONIE DES VOEUX**

Madame le maire présentera ses vœux à la maison de retraite le samedi 9 janvier 2016 à 15h. Madame le maire présentera également ses vœux à la municipalité le dimanche 10 janvier 2016 à 11h.

## **10. CALENDRIER DES CONSEILS DE 2016**

<b>DATE DES CONSEILS</b>	<b>HEURES DES CONSEILS</b>
vendredi 12 février	20h30
vendredi 18 mars	20h30
vendredi 29 avril	20h30
vendredi 10 juin	20h30
vendredi 22 juillet	19h00
vendredi 23 septembre	20h30
vendredi 4 novembre	20h30
vendredi 9 décembre	19h00

## **11. DIVERS**

Monsieur Michael VERMOREL explique que l'entreprise GDI spécialisée dans l'isolation par projection a fait un devis pour l'isolation des bâtiments communaux. Les particuliers peuvent également profiter de ce service qui consiste à

souffler de la laine de verre dans les combles perdus. Le principe est très intéressant puisque les certificats d'économie d'énergies sont ensuite reversés aux propriétaires. Si des personnes sont intéressées il faut s'inscrire rapidement auprès de Monsieur Michael VERMOREL. Le coût des devis pour la salle « la Volière » est de 546,13 € TTC et pour les bâtiments de l'école 1321,41 € TTC. Le conseil valide les devis et la dépense sera inscrite au budget 2016.

Madame le maire explique que le dossier LARDET suit son cours. Les bâtiments doivent être vidés avant signature de la vente.

Monsieur Pierre NOYEL annonce que 55 à 60 tonnes de cailloux ont été récupérés. Ces cailloux ont servi à refaire le chemin des Allaires. Des tas de gravillons ont été déposés au bord des chemins en cas de neige et verglas. Le site de la Madone a été remis en état.

Madame Nathalie DESCOURS annonce que le bulletin municipal avance bien. Monsieur Ludovic DUMAS travaille beaucoup sur la mise en page.

Le groupe de musique les namas viennent le samedi 21 mai 2016 au soir à l'espace d'animation.

Madame le maire explique qu'un bac de récupération de piles va être mis en place à la mairie. Des bacs de récupération de papiers vont également être mis à la disposition de l'école, du périscolaire et de la mairie par le biais de CBC avec l'entreprise d'insertion Valorise.

Les brioches ont rapportées 736€ au CCAS. Les bons du CCAS vont être distribués courant décembre ainsi que le guide des services à la personne âgée.

Un plan grand froid a été activé par la préfecture. Les personnes vulnérables et fragiles doivent être fortement incitées à s'inscrire sur le registre. Ce dispositif permet de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires lorsqu'une vigilance météorologique est émise.

Madame le maire annonce qu'aucune subvention ne sera versée à la MFR suite à leur demande et aux décisions prises antérieurement pour les écoles.

Madame le maire annonce que l'école Sainte Jeanne lance une invitation pour l'arbre de Noël qui aura lieu le samedi 19 décembre à 18h00 à la salle polyvalente de La Gresle.

Monsieur Marcel FERAILLE annonce que le comité des fêtes organise « Magic Noël » le vendredi 18 décembre des 16h sur la place de l'église.

Monsieur Damien PETIT a soulevé le problème de l'accueil des enfants en bas âge à l'école Sainte Jeanne, l'école peut prendre les enfants uniquement deux demis journées par semaine.

Madame le maire expose un projet de monter un espace de vie sociale qui pourrait regrouper toutes les associations de La Gresle.

**Fin de séance à 21H15. Prochaine séance le vendredi 12 février 2016 à 20h30.**